

*Questions orales*

[Traduction]

**LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ**DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LE PRIX INITIAL DU BLÉ—LE  
PRIX INITIAL DE L'ORGE

**M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert):** Madame le Président, je pose ma question hebdomadaire au ministre des Transports. Le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé promet depuis plusieurs mois qu'il fera une déclaration sur le rajustement du prix initial du blé, surtout si le cours du blé est à la hausse à la fin du mois.

Je rappelle au ministre que le prix du blé a monté de \$16 la tonne depuis le 28 avril. Le ministre est-il disposé à annoncer que le prix plancher du blé sera porté de \$3.75 le boisseau, tel qu'annoncé précédemment, à \$4.25 le boisseau ou plus?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, le ministre d'État chargé de la Commission du blé a promis de le faire avant le 1<sup>er</sup> août, qui marque le début de la nouvelle année-récolte. Il lui reste donc quelques jours pour s'exécuter.

**M. Hovdebo:** Madame le Président, je me permettrai de rappeler au ministre que le ministre d'État a dit qu'il procéderait à ce rajustement le 30 juin. Le ministre des Transports est-il disposé à réviser le prix initial de l'orge étant donné que les commissaires de la Commission canadienne du blé se plaignent de l'insuffisance de l'offre actuelle d'orge? Nous avons besoin d'orge pour nourrir le bétail dans les Prairies et pour approvisionner nos marchés d'exportation. Le ministre est-il disposé à faire quelque chose au sujet du prix de l'orge?

**M. Pepin:** Madame le Président, d'ordinaire le prix, initial comme d'ailleurs le prix rectifié, s'applique à tous les grains dont la vente relève de la Commission, c'est-à-dire le blé, l'orge et l'avoine. Je présume que le ministre d'État appliquera le rajustement qu'il a annoncé à ces trois céréales.

\* \* \*

**LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE**LES ADDITIFS CHIMIQUES DANGEREUX UTILISÉS PAR LES  
CONSERVIERES ET LES ABATTOIRS

**M. Gus Mitges (Grey-Simcoe):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. On sait fort bien depuis 1956 que les nitrates et les nitrites qui sont utilisés pour conserver la viande et ses sous-produits, notamment le bacon, le jambon et autres produits de charcuterie, causent le cancer.

Étant donné qu'on a peu ou rien fait pour éliminer graduellement et remplacer ces additifs chimiques dangereux, pourquoi la direction de la protection de la santé du ministère, qui est parfaitement au courant des faits, n'a-t-elle pas fait preuve de plus de sévérité envers les conserveries et les abattoirs pour les forcer à ne plus utiliser ces produits nocifs pour la santé alors qu'il existe déjà des techniques de conditionnement et de conservation de la viande et de ses sous-produits qui sont absolument inoffensives?

[Français]

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Malheureusement, madame le Président, je ne suis pas d'accord sur la dernière partie de la question. Cette discussion sur l'usage des nitrosamines a pris place entre autres au comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales de la

Chambre des communes la semaine dernière. Les renseignements techniques ont été donnés au député par les fonctionnaires. Il est bien sûr que le Canada est en étroite collaboration avec les autres pays pour suivre les progrès relatifs aux additifs de remplacement des nitrites et des nitrates. Cependant le taux que nous avons accepté en ce moment dans l'industrie de la viande fumée est celui qui nous semble raisonnable. Nous ne pouvons pas, à notre connaissance, remplacer cela par d'autres produits. De toute façon, nous suivons les développements dans ce domaine avec la plus grande attention.

[Traduction]

**M. Mitges:** Une question supplémentaire, madame le Président. Compte tenu du fait qu'un porte-parole de l'industrie de la salaison et de la conserverie de la viande a déclaré à la presse en parlant des nitrates et des nitrites que les consommateurs n'achèteront jamais des aliments tout à fait sains et qu'ils ne doivent pas y compter non plus; puisque les Canadiens sont en droit de s'attendre à ce que leurs aliments ne soient pas nocifs, motif premier qui a présidé à la création de la Direction générale des services de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et connaissant toute l'importance qu'attache le ministre à la question, je me demande si elle peut véritablement s'attaquer à ce problème, abstraction faite de sa réponse à la question précédente, en demandant à son ministère d'y accorder toute la priorité que la question exige afin que les consommateurs canadiens mangent des aliments qui ne soient pas frelatés, sécurité à laquelle ils ont droit.

**Mme Bégin:** Madame le Président, je comprends les préoccupations du député. Je me souviens qu'il nous a dit avoir déjà travaillé pour le ministère de l'Agriculture, je crois. Il sait comment ça se passe dans ce domaine. Il nous a recommandé au comité d'examiner les règlements en vigueur dans les pays scandinaves sur cette question. Je lui ai dit, et je le répète à la Chambre, que, bien sûr, nous allons explorer cet aspect particulier de la question et que sans aucun doute, en tenant compte de tous les progrès qui se réaliseront dans les produits de remplacement pour les nitrites et les nitrates, nous agirons le plus tôt possible.

\* \* \*

[Français]

**LE BILINGUISME**LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC—LA  
CRÉATION D'UNE COMMISSION CONJOINTE DE CET ORGANISME  
ET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le 23 avril dernier le secrétaire d'État rencontrait les représentants des francophones hors Québec au sujet de projets que nourrit l'association depuis fort longtemps, à savoir, une commission conjointe, et le ministre, selon les dires du président, s'était montré favorable à la mise sur pied d'une telle commission. Est-ce que le ministre peut dire à la Chambre s'il est favorable à l'établissement de cette commission conjointe, et dans l'affirmative, s'il en a recommandé l'établissement, et quand nous aurons une réponse à cette question?